



Le programme Aide pour l'accès à la propriété aux territoires (PATH) permet aux clients de devenir propriétaire en aidant à la construction ou à l'achat d'une maison modeste. Les clients obtiennent du financement d'une institution financière reconnue ou d'autres sources vérifiables.

Quel genre d'aide puis-je avoir?

L'aide est fournie sous forme de prêt-subvention. La période de remboursement varie selon le montant octroyé.

L'aide financière est offerte en fonction du revenu du demandeur, de la taille de sa famille et du plafond de revenu déterminant le besoin impérieux (PRBI). De l'aide additionnelle est disponible pour augmenter l'accessibilité aux logements pour les personnes âgées.

Suis-je admissible?

- Le demandeur doit être propriétaire, âgé d'au moins 19 ans et avoir vécu aux TNO au cours des trois dernières années (au moins une année d'affilée dans la communauté avant de voir sa demande être acceptée).
- Le revenu du demandeur doit être inférieur au plafond de revenu déterminant les besoins impérieux (PDBI) instauré pour sa communauté.
- Le demandeur doit avoir un besoin impérieux de logement.
- Le demandeur doit être en mesure de payer tous les coûts de logement approuvés par la Société d'habitation des TNO sans dépenser plus de 30 % de ses revenus bruts.
- Il se peut que le demandeur ait besoin d'un financement additionnel d'une institution financière.
- Avant de recevoir de l'aide financière, le demandeur doit réussir trois cours offerts par l'entremise du programme Solutions pour former les gens (STEP).
- Les personnes qui ont été propriétaires d'une maison au cours des cinq dernières années ne sont pas admissibles au programme.

PATH



Options de logement

Contribution financière pour les réparations et l'amélioration (CARE)



Le programme Contribution financière pour les réparations et l'amélioration (CARE) aide les propriétaires à faire des réparations mineures pour assurer leur sécurité et pour augmenter la durée de vie de leur maison.

Quel genre d'aide puis-je avoir?

L'aide est fournie sous forme de prêt-subvention pour défrayer des coûts relatifs à la maintenance préventive, aux réparations et aux rénovations de maisons existantes. La période de remboursement varie selon le montant octroyé.

L'aide financière est offerte en fonction du revenu du demandeur, de la taille de sa famille et du plafond de revenu déterminant le besoin impérieux (PRBI). De l'aide additionnelle est disponible pour augmenter l'accessibilité aux logements pour les personnes âgées.

Suis-je admissible?

- Le demandeur doit être propriétaire, âgé d'au moins 19 ans et avoir vécu aux TNO au cours des trois dernières années (au moins une année d'affilée dans la communauté avant de voir sa demande être acceptée).
- Le revenu du demandeur doit être inférieur au plafond de revenu déterminant les besoins impérieux (PDBI) instauré pour sa communauté.
- Avant de recevoir de l'aide financière, le demandeur doit réussir le cours Travaux d'entretien et de réparation, offert par l'entremise du programme Solutions pour former les gens.
- La maison du demandeur doit être sa résidence principale.

CARE



SOCIÉTÉ D'HABITATION DES
TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Communiquez avec le bureau de la Société d'habitation des TNO de votre région ou composez le numéro sans frais :

1-866-956-9842

Options de logement

Programme pour les acheteurs d'une première maison (HELP)



Le Programme pour les acheteurs d'une première maison (HELP) offre de l'aide pour ceux et celles qui désirent acheter leur première maison. Les clients qui ne peuvent pas obtenir un prêt hypothécaire ou qui ne connaissent pas toutes les responsabilités auxquelles doit faire face un propriétaire peuvent en connaître davantage sur ce sujet avant d'acheter leur première maison.

Quel genre d'aide puis-je avoir?

L'aide est fournie par la SHTNO sous forme de loyer sur une résidence. Les demandeurs admissibles payent 20 % de leurs revenus bruts pour le loyer et les coûts liés au logement (électricité, eau, etc).

Après avoir payé un loyer pendant deux ans, le locataire pourra recevoir un apport en capital qui sera utilisé pour l'achat d'une maison. Pour être admissible, le demandeur doit :

- Répondre aux exigences du programme HELP
- Répondre aux exigences de l'entente de location résidentielle
- Être à jour dans ses paiements de loyer et ne pas avoir causé de dommages au logement
- Avoir réussi le cours Solutions pour former les gens (STEP)

Suis-je admissible?

- Le demandeur doit être propriétaire, âgé d'au moins 19 ans et avoir vécu aux TNO au cours des trois dernières années (au moins une année d'affilée dans la communauté avant de voir sa demande être acceptée).
- Le revenu du demandeur doit être inférieur au plafond de revenu déterminant les besoins impérieux (PDBI) instauré pour sa communauté.
- Le demandeur doit être en mesure de payer tous les coûts de logement approuvés par la SHTNO sans dépenser plus de 20 % de ses revenus bruts.
- Le demandeur doit avoir un besoin impérieux de logement.
- Avant de recevoir de l'aide financière, le demandeur doit réussir le cours Compétences financières I, offert par l'entremise du programme Solutions pour former les gens (STEP).



SOCIÉTÉ D'HABITATION DES
TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Communiquez avec le bureau de la Société d'habitation des TNO de votre région ou composez le numéro sans frais :

1-866-956-9842

Options de logement

Solutions pour former les gens (STEP)



Le programme Solutions pour former les gens (STEP) offre de la formation et du counseling et consiste en quatre cours conçus pour préparer les participants à répondre aux exigences relatives à l'achat d'une première maison. STEP vise à accroître les compétences financières des gens qui veulent s'acheter une première maison et leurs connaissances du processus d'achat et des travaux d'entretien et de réparation de base d'une maison.

Quel genre d'aide puis-je avoir?

De l'aide est offerte sous forme de cours (4 cours d'une durée de 6,5 heures chacun) qui sont donnés dans chaque communauté. Certains cours doivent avoir été suivis pour avoir accès aux trois autres programmes. Les cours offerts sont :

- Compétences financières I – Élaboration d'un budget
- Compétences financières II – Services bancaires et crédit
- Achat d'une maison
- Travaux d'entretien et de réparation

Suis-je admissible?

- La priorité sera accordée à ceux et celles qui participent aux programmes PATH, CARE et HELP, mais d'autres personnes pourront suivre les cours s'il reste des places disponibles.

STEP



SOCIÉTÉ D'HABITATION DES
TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Communiquez avec le bureau de la Société d'habitation
des TNO de votre région ou composez le numéro sans frais :

1-866-956-9842